

Il était en droit d'attendre au moins le petit écu de la gratification. Après une heure de combat, le vorace étranger se lève, s'approche du comptoir, jette un regard inquiet sur la salle, et dit au patron: "Monsieur, libre à vous maintenant de me faire arrêter. Je viens de dîner chez vous avec un appétit... vous avez vu. Quand aux moyens de m'acquitter envers vous, l'occasion se présentera peut-être par la suite; mais pour aujourd'hui, je dois vous prévenir que je n'ai pas le sou, que je suis sans ressource aucune, que j'avais un apéritif, et que vous m'avez sans doute amèrement fait sentir de me voir mourir de faim. — Maintenant, je suis à votre disposition; me voilà! Mais monsieur, il me semble que vous auriez pu du moins me faire servir des meilleurs plats, et que de bons haricots et du bœuf vous auraient aussi bien satisfait. — J'en conviens; mais vous savez le proverbe: Quand on prend du goulou... et puis d'ailleurs, je n'étais pas plus comblé d'une manière que de l'autre, et je me suis exposé à toutes les conséquences de ma folle conduite: qu'ordonnez-vous? Je suis prêt à vous suivre."

Après avoir un peu réfléchi sur la dure nécessité de supporter une perte d'une cinquantaine de francs, et touché peut-être aussi de l'embaras du pauvre diable, le chef lui dit: "Écoutez, je vous pardonne à titre conditionnel. — Laquelle? — C'est que vous irez demain chez le restaurateur qui est à côté, et que vous lui jouerez le même tour. — Impossible, monsieur. — Et pourquoi? — Parce que cela ne se peut pas. — Et la raison? — C'est qu'il me reconnaîtrait, car hier je lui ai joué le même tour, et il ne m'a pardonné qu'à condition que je viendrais aujourd'hui chez vous."

Dans ce moment, des plats et des carafes tombèrent avec fracas dans la pièce voisine; le maître tourna ses regards du côté du tumulte, et l'adroit gastronome profita du moment pour gagner la rue qu'il arpentait avec une vélocité extraordinaire.

Ventre plat, taille élancée, nez corbin, bouche énorme, habit chocolat, pantalon gris, bottes à éperons; telle est le signalement de notre individu. C'est à vous d'en faire justice, restaurateurs, tenez-vous sur vos gardes. — LE FIGARO.

L'IMPARTIAL.

VILLAGE DE LAPRAIRIE.

VENDREDI SOIR, 26 DECEMBRE, 1834.

Le Jour du Noël nous oblige à changer la date du jour de la publication de notre Journal pour ce Numéro seulement.

LA GAZETTE OFFICIELLE de Québec en date du 19 du courant contient une Proclamation Royale datée du Château St Louis le 16 Décembre 1834, convoquant le Parlement Provincial pour Mardi le 27 Janvier prochain.

Parmi les mesures qui appelleront l'attention de la Législature dans la prochaine Session, celle qui intéresse la santé et la salubrité publiques devront il n'y a nul doute figurer en premier lieu. sous ce rapport, il est à désirer qu'on donne plus d'extension à l'autorité des Maires et des Conseils de Ville à fin qu'ils puissent prendre les précautions nécessaires pour protéger efficacement. Dans toutes les circonstances, la vie et la santé de leurs concitoyens et éviter spécialement, au moins autant que cela dépend de la prudence humaine, le retour du terrible fléau, qui a paru deux fois le deuil dans nos familles.

À l'appui de ce que nous venons de dire nous pourrions citer les derniers troubles, qui viennent d'avoir lieu à Montréal. Combien en effet n'est il pas à désirer que les autorités locales, que les protecteurs naturels de leurs concitoyens aient le pouvoir nécessaire pour reprendre de tels désordres? Espérons que ces précautions qui ont troublé la tranquillité des habitans paisibles produiront le résultat que nous espérons. alors on dira qu'il n'y a pas de mal quelque grand qu'il soit que ne contienne un principe de bien à la fois trop courant et gligé.

Les Propriétaires des Cabanes qui doivent prendre leur quartier d'hiver sur la glace, dans le chemin qui aboutit à Montréal ont tous prêts à les pl...

ser au lieu de leur destination, cette précaution et la température froide des derniers jours nous font espérer qu'une communication facile aura lieu sous peu entre nous et les Citoyens de Montréal.

Les Chemins sont beaux et nos Marchés sont très garnis; La pénurie d'argent fait que tous les objets sont à très bon marché.

L'horizon politique de l'Europe paraît se rembrunir est si l'on en croit les divers bruits qui circule, cette longue paix dont la France, l'Angleterre et d'autres grandes puissances ont joui depuis la chute de Napoléon, pourrait bien aller à sa fin. En effet on ne peut guère penser que le traité d'ailleurs offensif et défensif, qui subsiste entre la France et l'Angleterre depuis la royauté de juillet, puisse continuer à exister dans l'état actuel des choses. D'un côté nous voyons le ministère Français composé d'anciens serviteurs de Napoléon, de l'autre Lord Wellington à la tête du Cabinet Anglais, comment supposer que la bonne intelligence puisse exister entre des personnages qui depuis tant d'années conservent l'un envers l'autre une haine si prononcée? Comment croire que cette union politique, vrai tour de force ministériel puisse survivre à l'élévation de Lord Wellington, quand elle a été vingt fois sur le point de se rompre malgré l'adresse et l'influence de Lord Grey? si nous jetons les yeux au tour de nous, nous voyons le Président des Etats-Unis se facher tous de bon contre la France et menacer de courir sus à son commerce. — Quelle partira prendra l'Angleterre dans cette querelle? Voudra-t-elle renoncer aux avantages sans nombre qu'elle retire de son commerce avec les Etats-Unis? Nous croyons que nous sommes à la veille d'événements importants et que les premières nouvelles d'Europe ne peuvent manquer d'être intéressantes.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE.

Québec, 17 Décembre, 1834.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-EN-CHEF, de faire les appointements suivant, savoir: —

- John Wilkie, écuyer, pour être joint-Greffier de la Cour Provinciale dans et pour le District inférieur de Gaspé, avec Amasa Bebee, écuyer, déjà nommé.
- Do do do. pour être joint-Greffier de la paix, et des Sessions de la Paix, dans et pour do do.
- Alexis Pinet, écuyer, pour être Commissaire pour la décision Sommaire des Petites Causes, pour la Paroisse de St. Anne de Varennes, sous l'Acte de Guillaume IV, chap. 34.
- Daniel S. Miles, Jesse Wadleigh, Joshua S. Woodmen, et Stephe C. Lord, écuyer pour être Commissaires pour do do. pour le Township de Hatley sous do do.
- Luke Knowlton, Benjamin H. Foss, et William T. White écuyers, pour être do do. dans le Township de Brème.
- Eustache M. Vienne et Pierre Desfuisse, écuyers, pour être do do. pour la Seigneurie de Luchenaie.
- Flavin Drolet, Gentilhomme, pour être Notaire Public en cette province.

DECES.

- Décédés. — A St. Edouard, le 20 Narcisse Vivier, l'âge de 24 ans, cultivateurs du dit lieu.
- En la paroisse St. Philippe, le 21 du courant à l'âge de soixante et six ans, Dominique La Madeleine ancien voyageur de la Compagnie du Nord-Ouest, et depuis plusieurs années, respectable cultivateur dans la susdite Paroisse.

AVIS DIVERS

AVERTISSEMENT

LE Soussigné fait ses remerciements à ses Amis et au Public en général, qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il tient une MAISON D'ENTRETIEN PUBLIC, et à l'honneur de les informer qu'il continue à la même place sous le Nom.

D'HOTEL DE ST. PHILIPPE.

Près de l'Eglise ou il y a un GRAND MAI et qui est prêt à recevoir tous les VOYAGEURS avec la plus grande reconnaissance.

Il aura en tous temps des MÉTS & LIQUEURS aux désirs des VISITEURS et enfin tous les Avantages pour être bien Logé. LITS.

Bonnes ECURIES et BENISERS pour loger les Chevaux. On trouvera en tous temps des Voitures d'hiver et d'été en bon ordre.

PIREDERICK SINGER.

St Philippe, 15 Décembre, 1834

LE SOUSSIGNE fait ses remerciements à ses amis et à tous ceux qui ont bien voulu l'encourager depuis qu'il a la direction de L'HOTEL CANADIEN dans ce Village, il espère que les VOYAGEURS qui voudront bien le visiter trouveront chez lui en tous temps un Assortiment choisis de meilleurs LIQUEURS; il aura toujours prêt, des MÉTS aux désirs des visiteurs, et enfin tous les avantages désirables pour être bien logé.

ECURIES et REMISE dans le meilleur ordre possible.

CHARLES GIROUX.

Laprairie, 11 décembre, 1834.

A REPARER ET A NETTOYER, PIANO, FORTE ET HORLOGES.

LES PERSONNES qui ont des PIANO-FORTES à réparer et à accorder, ainsi que des HORLOGES ou PENDULES à nettoyer ou à arranger, peuvent s'adresser au BUREAU de L'IMPARTIAL, ou on leur indiquera une personne habile dans les deux genres.

Laprairie, 11 décembre.

AVIS

A VENDRE à des conditions très avantageuses et à des termes de paiement faciles pour l'acquéreur. UNE TERRE située dans la Paroisse de St. Isidore à une lieue de distance de l'Eglise, bien boisée en Pin, Epinette et autres bois, de trois arpents de front sur vingt cinq de profondeur, sa déviation sur le grand chemin qui conduit à la Paroisse Ste. Martine et aux Etats-Unis. Cette propriété offre des grands avantages pour les commerçants en bois, qui en tirant parti du bois trouveront un sol très productif.

Pour plus grandes particularités, et les termes de paiement on pourra s'adresser à cette Imprimerie ou au Propriétaire Soussigné.

HYACINTE GUERIN.

Laprairie, 11 Décembre, 1834.

ATTENTION!!!

MONSIEUR N. D. J. JAUMENNE, ayant résigné la place d'Instituteurs qui lui avait été confiée par Messieurs les Syndics du premier Arrondissement d'Ecole du district de Laprairie a l'honneur d'informar les pères de familles qu'il donnera chez lui, ou dans le Village, des leçons de Grammaire et d'Orthographe Française aux jeunes gens qui désireraient se perfectionner dans l'étude de cette langue. Il pourra également enseigner la Géographie et l'Arithmétique aux personnes qui le désireront.

Le prix de ses leçons sera modéré et proportionné au nombre de jeunes gens qui se réuniront. Laprairie, 11 décembre.

A VENDRE

A CETTE IMPRIMERIE.

SOMMATIONS. Subpœna. Règles de Cour, Exécutoires, Saisies Arrêts, Saisies Gageris, à l'usage des Messieurs les Greffiers des Commissaires pour la décision sommaire des petites Causes, Contrat de Vente, pour Messieurs les Notaires, et Procès Verbaux de Saisie pour Messieurs les Huissiers. Laprairie, 11 décembre, 1834.

Imprime et publié tous les Jours

PAR

RAYMOND ET JAUMENNE.

CONDITIONS DE L'IMPARTIAL.

Ce Journal se publie tous les Jours soir. Le prix de l'abonnement est de TROIS PASTRES par année, outre les frais de poste, payable par trimestre et d'avance. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant leur semestre échéant, et payer les arrérages.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 25 cts. et pour chaque insertion subséquente 7 1/2 dix lignes et au-dessous 35 cts. et 10d. pour chaque insertion subséquente. Au-dessus de 10 lignes, 4d. par ligne pour la première insertion, et 1d. pour chaque insertion subséquente.

Nous publierons les annonces qui nous seront adressées, jusqu'à ce que nous ayons reçu ordre discontinuer.